

Association COMPOST CITOYEN

10 rue de la mairie
85660 SAINT PHILBERT DE BOUAINE
Agrément par arrêté n°2008/DDCCRF/03

ASSEMBLEE GÉNÉRALE DU 19 OCTOBRE 2012

L'ensemble des adhérents a été convoqué individuellement par courrier, papier ou électronique, à participer à l'assemblée générale annuelle de COMPOST CITOYEN, le vendredi 19 octobre 2012 à 20 heures 30, Bourse du Travail à La Roche-sur-Yon.

Adhérents cotisants au 19 octobre 2012 : 99

Adhérents présents : 26

Pouvoirs : 4

Adhérents excusés : 1

L'assemblée générale a été ouverte à 20 heures 30 par Jean-Pierre Morisseau, président de l'association Compost Citoyen.

Rappels des objectifs de l'association

Rassembler les usagers citoyens qui gèrent leurs déchets de façon responsable par le TRI, le RECYCLAGE et le COMPOSTAGE de PROXIMITÉ.

Promouvoir cette démarche responsable :

- **sur le plan écologique**, par l'incitation au tri, au compostage et à l'utilisation du compost,
 - **sur le plan économique**, par la défense des intérêts matériels et moraux tant collectifs qu'individuels des usagers citoyens,
 - **sur le plan social**, par une gestion participative et locale, génératrice d'emplois et de convivialité.
- ### Rappels des objectifs fixés par l'AG 2011

Les objectifs :

- De l'arsenic dans le compost : Sortir de l'enlisement de la démarche de compostage collectif
- Révision du PDED : Faire reconnaître le compostage comme outil prioritaire de prévention
- Quartier d'habitations écologiques : Produire un document de synthèse sur la gestion des déchets
- Soutien aux initiatives pour de nouveaux équipements de compostage collectif
- Rencontre inter-groupes de compostage de proximité
- Suivi de la mise en place de la redevance incitative
- Le contact avec les collectivités territoriales

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2011-2012

Le conseil d'animation

Présidence : Jean-Pierre Morisseau

Vice-Présidence : Éric Bourdet

Secrétariat : titulaire Maurice Roy, adjoint Louis Bruillot

Trésorerie : titulaire Lionel Bouancheau, adjoint Cyrille Imbert

Membres : Jean-Pierre Abillard, Jean-Luc Bounaudet, Christine Coquenlorge, Jean-Luc Guéry, Lucette Lejeau, Isabelle Lepage, Daniel Roux, Helen Salbreux

L'itinéraire de l'année

De l'arsenic dans le compost

L'évolution de la norme NFU 44-051 a fait constaté le dépassement du taux d'arsenic autorisé dans le compost (18 mg/kg) sur plusieurs plates-formes de compostage à l'automne 2010.

Compost Citoyen a participé à la concertation avec TRIVALIS et les élus locaux pour lancer une étude scientifique sur le sujet (07/12/2010).

Parallèlement, l'association a recherché de l'information et consulté des scientifiques et universitaires sur ce sujet.

« *Faut-il avoir peur de l'arsenic dans le compost ?* », telle était la question posée aux participants de l'assemblée générale du 14 octobre 2011, avec un invité référent, Michel Chevalier, docteur en géologie et ingénieur. En conclusion le débat a montré que l'arsenic présent provient du niveau de fond du sol, que la mesure de l'arsenic total n'est pas significative de la toxicité.

L'association a organisé une concertation des relais des différents sites impactés avant la réunion avec Trivalis, et a été présent à cette réunion de présentation du 12/01/2012.

Elle a aussi participé à la préparation du protocole de fonctionnement et des apports, à la préparation du protocole du plan d'échantillonnage, auprès de l'IRSTEA, Trivalis et Valdéfis.

Autre constat pendant l'étude scientifique : les résultats de 3 prélèvements d'un même lot diffèrent considérablement ! Comment peuvent-ils être représentatifs ?

Compost Citoyen attend le bilan de cette étude, sans toutefois croire à une solution apportée. Un miracle s'est opéré cet été : les analyses estivales de tous les sites ont été satisfaisantes et les distributions d'automne ont toutes été autorisées. Une première depuis plus de deux ans !

Révision du plan départemental d'élimination des déchets ménagers

Compost Citoyen a déposé ses observations au Conseil Général et rencontré les groupes politiques des Conseillers Généraux pour les appuyer.

Actions de communication

Le conseil d'animation a mené principalement les actions suivantes :

- Compte-rendu de CA aux adhérents
- Diffusion des infos sur la consommation, DDPP et autres

Le site www.compostcitoyen.com

- Un site de référence pour le compostage, la gestion des déchets et l'éco consommation
- Un outil de contact avec les journalistes
- Un média pour le grand public
- Une présence sur la toile : contact avec des habitants de l'île d'Égine en Grèce que la crise n'autorise plus à exporter leurs déchets sur le continent et qui sont en recherche de solutions locales

Proposition d'une réglementation spécifique pour les équipements de compostage

Pour porter la proposition rédigée au début 2009, les contacts avec les parlementaires vendéens sont restés sans suite. J-Marc Ayrault, député de la Loire-Atlantique, a accepté de soutenir notre initiative auprès du Ministre de l'Écologie. A notre demande, il a effectué une relance pour en connaître le suivi en 2012.

Soutien à la généralisation de la Redevance Incitative

Compost Citoyen promeut depuis l'origine cette démarche éco citoyenne.

L'association a publié l'analyse de la facturation 2012 en Vendée.

Élections législatives des 10 et 17 juin 2012

L'association a élaboré et envoyé un questionnaire (réglementation, collecte séparée des biodéchets, Eco Emballages, gestion durable) aux candidat(e)s, dans le but de donner une information civique et citoyenne.

Les réponses ont été communiquées aux adhérents et sur le site web.

Soutien aux initiatives en Vendée

Le conseil d'animation a mené principalement les actions suivantes :

- Visite du pavillon de Rocheservière
- Premier anniversaire du pavillon de Chaillé /s les Ormeaux
- Projet de pavillon et d'éco recyclerie à Beaulieu sous la Roche

Étude de la réalisation des éco-quartiers en Vendée :

Rédaction d'une synthèse sur la gestion des déchets pour le compte du CAUE 85

Diffusion de cette synthèse aux communes vendéennes

Disponibilité pour aider les comités de pilotage

Agrément pour la défense des consommateurs

Demande déposée. Instruction en cours

Rencontre des acteurs du compostage de proximité

Compost Citoyen a initié la seconde rencontre des acteurs du compostage de proximité en Vendée sur la plate-forme de compostage de Dompierre sur Yon, le 12 mai 2012. Elle a permis un échange convivial sur les pratiques de chacun des sites.

Participation aux animations

Compost Citoyen a été présent pour exposer ou donner des conférences.

- Fête des Plantes de l'Asphodèle, 21/04/2012
- Journée de sensibilisation à la valorisation des déchets organiques à Blaison-Gohier, 21/04/2012
- Salon Bi'Océan à Challans, 03/06/2012
- Village en fête à St-Florent des Bois, 15/09/2010
- Rencontres Jardin & Nature, Fontenay-le-Comte, 13 et 14/10/2012

L'assemblée générale a approuvé sans remarque le bilan moral présenté.

LES PROJETS POUR 2012-2013

Jardiner nature avec le compost

Sensibiliser aux bonnes pratiques

De l'arsenic dans le compost

Sortir de l'enlisement de la démarche de compostage collectif.

Plan de prévention des déchets ménagers Suivre les nouvelles dispositions du plan national de prévention préparé par l'ADEME

Suivi de la mise en place de la redevance incitative Préparer une étude comparative des services et des coûts des différents EPCI en 2013.

Étude de la réalisation des éco-quartiers en Vendée :

Appuyer notre document de synthèse sur la gestion des déchets dans les nouveaux projets

Les prestations des déchèteries en Vendée

Connaître les prestations de chaque déchèterie et soutenir leurs évolutions pour plus de réemploi et de valorisation

Rencontre inter-groupes de compostage de proximité

Rencontre tournante annuelle des groupes oeuvrant pour le compostage :

- partage des expériences,
- moment de convivialité...

La nouvelle association de Beaulieu-sous-la-Roche pourrait être l'organisatrice afin de présenter sa démarche.

Recherche, développement et expérimentation

L'association prévoit de dénoncer les fausses bonnes idées, comme le déshydrateur de déchets ménagers.

Le contact avec les collectivités territoriales et les parlementaires

Compost Citoyen veut maintenir ce contact pour faciliter le développement des projets.

Faire évoluer les statuts pour intégrer les associations locales

En concertation avec les associations locales

L'assemblée générale a approuvé les projets proposés par le conseil d'animation.

RAPPORT FINANCIER

Lionel, trésorier, présente les comptes de l'année et le budget prévisionnel :

Compte de résultat 01/09/2011 au 31/08/2012 association Compost Citoyen			
Charges		Produits	
Location salle "as géné"	0 €	Cotis. Membres (99 * 4,88 €)	484 €
Manifestation (AG...)	0 €		
Assurance R C 12 mois	163 €		
Internet	14 €		0 €
Frais divers	31 €		
Fourniture bureau)	55 €		
Frais km du CA	1 923 €	Dons / membres du CA	1 923 €
		Subvention	0 €
Total Charges	2 187 €	Total Produits	2 407 €
Résultat exercice 2011/2012 (en report à nouveau)	220 €		

BILAN COMPTABLE ASSOCIATION COMPOST CITOYEN AU 31/08/12			
ACTIF		PASSIF	
Lecteur DVD 2011 (213 €)	0 €	Situation nette	2 131 €
Panneaux comm. 2010 (517 €)	0 €		
Green cône offert	0 €	Dettes au 31/08/12	70 €
Caisse	15 €		
Banque	2 186 €		
Total Actif	2 201 €	Total passif	2 201 €

Budget prévisionnel 2012 – 2013 association Compost Citoyen

Charges		Produits	
Location salle AG oct 2013	100 €	Cotis. membres (80 X6 €)	480 €
Manifestation	150 €		
Assurance Resp. Civile	165 €		
internet	25 €	Recettes conférence	100 €
Frais divers	70 €		
Fourniture bureau	70 €		
Frais KM membres CA	2 000 €	Dons / membres du CA	2 000 €
		Subvention	0 €
Total Charges	2 580 €	Total Produits	2 580 €
Résultat exercice 2012/2013 (estimation)	0 €		

Le rapport financier est approuvé. L'assemblée maintient la cotisation annuelle à 3 euros.

ÉLECTIONS

Le tiers sortant est composé de Lionel Bouancheau, Éric Bourdet, Daniel Roux, Maurice Roy. Christine Coquenlorge, Louis Bruillot et Jean-Luc Bounaudet sont démissionnaires.

Les candidats Lionel Bouancheau, Éric Bourdet, Daniel Roux, Maurice Roy sont élus à l'unanimité.

Les sujets étant épuisés, l'assemblée générale a été déclarée close.

PRÉVENTION ET RÉDUCTION DES DÉCHETS VERTS

Tel était le thème choisi pour l'animation qui a précédé l'assemblée générale. Ce sujet ayant été encore très peu exploré, les adhérents présents ont largement débattu pour exprimer des idées force, des solutions techniques et un cadre favorable.

Parmi l'assemblée, on relève la présence de Martial CAILLAUD, responsable Déchets à Trivalis ; Stéphane IBARRA adjoint à l'environnement à La Roche sur Yon et délégué à Trivalis ; Jacques GOURAUD élu des Clouzeaux et délégué à Trivalis ; Lionel BOIROUX adjoint à l'environnement de Dompierre sur Yon et Jean Paul DENIAUD adjoint à l'environnement de Saint Philbert de Bouaine. Des membres du monde agricole ont apporté aussi un éclairage technique.

Ce compte-rendu reprend les échanges en les structurant, en les synthétisant et en les documentant.

La problématique actuelle des déchets verts

1) Nos déchèteries sont encombrées de déchets verts. Ils forment 20% du tonnage et un grand volume.

M. CAILLAUD de Trivalis nous donne les chiffres départementaux : la Vendée compte 745 000 habitants ; en 2007 on totalisait 77 000 tonnes de déchets verts pour un coût de traitement de 26,30 euros la tonne, et en 2011 seulement 75 000 tonnes pour un prix de revient de 23,40 euros la tonne (77 725 t en 2008 et 68 992 t en 2010). Il faut évidemment tenir compte de la pluviométrie pour la quantité de ces déchets verts. Les prix annoncés ne tiennent pas compte du coût de fonctionnement des déchèteries.

2) Les déchets verts sont essentiellement composés de tontes de gazon et de tailles de haies.

3) Les déchets verts déposés en déchèterie proviennent des particuliers et, selon les territoires, des paysagistes.

4) L'ouverture des déchèteries pour recueillir les déchets verts est d'une telle facilité pour beaucoup d'utilisateurs qu'ils ne font aucun effort pour les traiter, même partiellement chez eux.

5) Au Québec où les grandes pelouses sont un mode de vie, des villes ont supprimé la collecte des déchets verts en été pour obliger leurs habitants à modifier leurs habitudes pour produire moins de déchets verts.

6) Le broyat de déchets verts est devenu une ressource recherchée pour le compostage et la méthanisation. Les particuliers doivent prendre conscience de cette valeur pour en garder le profit et ne pas l'abandonner dans les déchèteries.

Les moyens incitatifs pour la prévention

La prévention des déchets verts consiste à détourner ceux-ci des déchèteries. A cet effet, les particuliers les traiteront chez eux et en réduiront la production.

Pour les convaincre de ne plus céder à la facilité, il est nécessaire de les sensibiliser à cette démarche de prévention. Cela oblige à changer les mentalités pour les notions de propreté et d'esthétique dans les jardins. Le gazon anglais n'est pas le nec plus ultra car il est grand consommateur d'eau, d'engrais, d'herbicides sélectifs et grand producteur de tontes. Les « mauvaises » herbes font partie de la biodiversité... Cela nécessite une éducation pour de nouvelles références en matière d'environnement.

Cette action est à relayer en milieu scolaire pour gagner la génération future qui sera dès maintenant un vecteur d'influence auprès des adultes.

Les concours de jardinage et de fleurissement doivent intégrer les critères pré cités pour faire évoluer les mentalités.

Il faut créer un phénomène d'émulation. Ainsi, la mise à disposition d'un broyeur performant auprès des particuliers permet de produire un broyat de qualité qui sera reconnu dans le voisinage. L'association de réinsertion Graines d'ID à La Roche-sur-Yon propose un service de broyage à domicile. L'Atelier Citoyen de Blaison-Gohier organise le broyage à domicile avec un broyeur professionnel qu'il loue à un paysagiste pendant le week-end.

Le compostage demande le mélange des déchets de cuisine avec du broyat de déchets verts. Donc, en compostage domestique, conserver ses déchets verts pour alimenter son composteur est d'un grand intérêt. La présence d'un pavillon de compostage auprès des restaurants scolaires est un bon outil pédagogique.

L'exemplarité peut aussi exister dans une nouvelle gestion des espaces verts municipaux requérant moins d'entretien et produisant moins de déchets verts.

L'incitation financière peut changer les méthodes et les réflexes des usagers des déchèteries. Le Syndicat mixte Montaigu-Rocheservière fait payer les accès au-dessus des quatre passages forfaitaires annuels en déchèterie (1,57€ par accès en 2012 pour les déchets verts). Il est donc important que les particuliers qui agissent fortement pour la prévention des déchets verts soient récompensés financièrement car leur traitement en déchèterie à un coût significatif.

Les moyens techniques de la prévention

Les solutions pour produire moins de déchets verts ou pour les traiter à domicile sont les alternatives à l'usage immodéré de la déchèterie. Elles concourent à une gestion écologique des espaces verts, certaines étant spécifiques à la pelouse.

Bon nombre ont été expérimentées par les collectivités territoriales dans la gestion différenciée des espaces qui entraîne moins de déchets verts et une économie de moyens et de personnel.

Pour une gestion **écologique** des espaces verts, divers moyens techniques sont mis en œuvre :

- Le choix de plantes à développement lent ;
- Des aménagements paysagers à entretien minimum ;
- La réduction des surfaces engazonnées en les remplaçant par des paillis et couvre-sol ;
- Le feuillicyclage ou broyage des feuilles mortes avec la tondeuse afin de produire rapidement de l'humus ;
- ...

Pour une gestion écologique de la pelouse, on peut choisir :

- Un gazon à entretien minimal ;
- La jachère fleurie sur une partie de la surface ;
- L'herbicyclage ou mulching : moins de déchets, d'arrosage, de fertilisation en laissant les résidus de tonte sur place.

Pour transformer les déchets verts en broyat et les utiliser en compostage ou paillis, en absence de broyeur, il faut les disposer en andain sur la pelouse puis les passer dans la tondeuse. La section des branches est forcément limitée par la puissance de l'engin. Les gros morceaux seront retirés puis stockés secs pour alimenter le barbecue.

Les moyens dissuasifs pour la prévention

A défaut de convaincre par la persuasion, des règles encadrent le traitement des déchets verts pour empêcher les comportements inciviques.

Désormais, tous les déchets verts des ménages, mais aussi des collectivités territoriales et des entreprises sont considérés comme des déchets ménagers et assimilés. Ils relèvent donc des mêmes règlements que les déchets de la poubelle.

Ainsi, l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts a été intégrée, à compter du 18 novembre 2011, dans l'article 84 du règlement sanitaire départemental de la Vendée, qui traite de l'interdiction de brûler les déchets ménagers.

Seule exception pour les déchets verts secs : la cuisson et le réchauffage avec flammes sur terrain aménagé, les barbecues et méchouis dans des aires aménagées sont autorisés, sous responsabilité personnelle, avec moyens d'extinction à proximité immédiate.

Des dispositions particulières aux activités agricoles et forestières s'appliquent. Les déchets verts doivent être en priorité valorisés ou recyclés. Cependant, ces déchets (à l'exception des résidus de paille, des cultures d'oléagineux, de protéagineux et de céréales) et les déchets produits par la gestion forestière ne sont pas concernés par l'interdiction de brûlage relevant du règlement sanitaire départemental.

S'agissant de l'abandon sauvage de déchets par des particuliers et artisans, le Code pénal prévoit les contraventions de police suivantes : article R. 26-15° (non-respect des prescriptions en matière d'ordures ménagères), article R. 30-14° (abandon de déchets ou de matériaux en un lieu public ou privé), article R. 38-11° (abandon de choses quelconques sur la voie publique), article R. 40-15° (infraction prévue à l'article R. 30-14° ci-dessus commise à l'aide d'un véhicule).

La valorisation en déchèterie

Le broyat de déchets verts fabriqué en déchèterie est rarement mis à disposition des particuliers. Pourtant, leurs besoins pour le compostage et le paillis pourraient être satisfaits totalement et cela favoriserait ces démarches plus respectueuses de la nature. L'aménagement de la déchèterie pour le retrait de broyat est à promouvoir.

Citons aussi dans les initiatives intéressantes la collecte des sapins de Noël à La Roche-Sur-Yon.

Cette première réflexion servira de base à l'élaboration d'un support technique et pédagogique sur la prévention des déchets verts. Compost Citoyen invite ses adhérents à lui fournir toutes suggestions exemplaires pour compléter cette approche.

La presse parle de Compost Citoyen à l'occasion de l'assemblée générale

Vendée-Est
Montaigu - Les Herbiers

+ Sports Ouest
0,80 € Lundi 29 octobre 2012

N° 20744 www.ouest-france.fr Tél. 02 99 32 60 00
Directeur de la publication : François Régis Hutin
Relations abonnés : tél. 02 99 32 66 66

ouest france

Venez découvrir notre hall d'expo 1300m² d'exposition

COVAP
2,1 La Palud - 85100 LA CHAPELLE-LE-VICOMTE - Tél. 02 51 45 18 14

À partir d'aujourd'hui, La Roche accueille deux événements internationaux pour déficients mentaux. D'abord le championnat du monde de futsal : 200 athlètes sont attendus toute la semaine. Ensuite, l'Open international de tennis de table jusqu'à mercredi.

Pages La Roche-sur-Yon

Mitt Romney ou le sortant Barack Obama ? Le 6 novembre, les Américains éliront leur Président. La campagne s'achève. Notre envoyé spécial a pu mesurer combien la crise a laminé l'enthousiasme. Reportage dans le New Hampshire, premier 'clic' de notre effort.

Pages Vents violents, neige, froid : un week-end d'intempéries Page 4

Coût du travail : l'appel des grands patrons Page 5

Vendée
Construction : les clignotants à l'orange dans le département Page 7
Déchets : Compost citoyen milite pour la redevance incitative Page 8

8 Vendée

Redevance incitative : « Un système juste »

Pour Compost citoyen, cette redevance permet une meilleure pratique en matière de réduction et de tri des déchets ménages.

Trois questions à...

Jean-Pierre Morisseau, président de l'association Compost citoyen¹.

Pourquoi défendez-vous la redevance incitative ?
Car elle induit le principe du « pollueur rime avec payeur ». Cette redevance est analogue à une facture d'électricité ou d'eau, en additionnant une part fixe d'abonnement à une part variable de consommation. Plus il y a de déchets ultimes (ndlr : déchets qui ne sont plus valorisables, ni par recyclage ni par revalorisation énergétique), tel que le film plastique par exemple, plus le consommateur paye.

En quoi ce système serait-il avantageux pour l'usager ?
Parce qu'elle s'oppose à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, la formule la plus courante. Les gens payent en fonction de la valeur locative du logement, c'est-à-dire la taxe d'habitation. Plus le logement est grand, plus grosse sera la taxe. Bien que le système soit plus juste, les gens sont méfiants au départ car ils ne comprennent pas forcément bien. D'où notre rôle d'informer.

Et les collectivités, seraient-elles réticentes à l'adopter ?
En Vendée, quatre communautés

de communes ont recours à la redevance dont celle du Pays Moutierrois, ou l'agglomération de La Roche-sur-Yon par exemple. Deux autres font une année à blanc, de transition. S'il devait y avoir défiance des collectivités, deux raisons pourraient l'expliquer. La première est que cette redevance induit une personnalisation du système pour mesurer les déchets de chacun donc c'est compliqué à mettre en place. D'autre part, la taxe garantit un montant stable, alors qu'avec la redevance, si les gens font des efforts de tri, les retours seront peut-être moindres !

Recueillis par S.H.
¹ : Association départementale créée en 2006, elle assure la promotion du compostage. Informations au 02 51 41 99 41 ou sur compost-citoyen.com

Jean-Pierre Morisseau affirme que la redevance impacte positivement sur le compost.

